

# Location de vélo moyenne et longue durée

Dans le cadre de sa politique cyclable, Golfe du Morbihan – Vannes agglomération a mis en place début 2023, un service de location de vélos en moyenne et longue durée destiné aux habitants des 34 communes du territoire.



Une flotte de 900 vélos vise à développer les mobilités alternatives à la voiture et de faire du vélo un moyen de déplacement accessible à tous. Grâce à cette solution, le cycliste bénéficie d'un service tout-en-un lui permettant de tester ce nouveau mode de déplacement pour les trajets du quotidien.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire sur liste d'attente en remplissant le [formulaire en ligne](#). Attention, en raison d'une forte demande, le délai d'attente est estimé à plusieurs mois.

## Qui est éligible ?

Toute personne physique majeure justifiant d'une résidence principale sur le [territoire de l'agglomération](#).

## Quels sont les vélos disponibles ?

L'agglomération propose des vélos à la location adaptés à différents usages :

- vélos à assistance électrique (VAE)
- vélos cargo à assistance électrique (benne et longtail)  
Véritable alternative à la voiture, ce vélo permet le transport d'une charge de 80 kg maximum : 2 enfants, un adulte, un plein de course, du matériel professionnel etc.
- vélos pliants à assistance électrique
- vélos classiques (réservés aux étudiants et demandeurs d'emploi)

Les vélos sont tous équipés d'un antivol et de dispositifs de sécurité (lumières avant/arrière, avertisseur sonore).



Vélo à assistance électrique



Vélo classique



Vélo cargo benne



Vélo pliant



Vélo longtail



Vélo adapté aux personnes à mobilité réduite

## Comment ça marche ?

La location d'un vélo est proposée pour 3 mois ou 1 an, renouvelable.

La location prévoit une maintenance obligatoire préventive tous les 1000 km. Prise en charge et organisée par l'agglomération, elle permet de garantir la sécurité et l'entretien régulier des vélos.

## Combien ça coûte ?

### Abonnement tarif plein

	Vélo électrique ou vélo pliant	Cargo (benne ou longtail)	Vélo adapté PMR (disponible printemps 2024)
À la journée –	–	–	10 € / jour (tarif unique)
3 mois	115 €	260 €	–
1 an	385 €	770 €	–

### Abonnement tarif réduit (étudiants, demandeur d'emploi)

	Classique	Vélo électrique ou vélo pliant	Cargo (benne ou longtail)
3 mois	Gratuit	58 €	130 €
1 an	Gratuit	192 €	385 €

**Le montant de l'abonnement est dû dans sa totalité** lors de la réservation du vélo et ne pourra en aucun cas être remboursé. **Nous vous recommandons de louer le vélo pendant 3 mois et de renouveler ensuite votre abonnement si le vélo vous convient.**

Un dépôt de garantie, non encaissé, sera demandé pour chaque location selon le barème suivant :

- vélos électrique ou vélo pliant : 900 € en tarif plein et 500 € en tarif réduit
- vélos cargo (benne ou longtail) : 2000 €
- vélo classique : 200 €

Tarif réduit : accordé uniquement aux étudiants et demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif récent.

Bonus salarié : l'abonnement au service de location de vélo est éligible à la prime transport. Versée par votre employeur, elle vous permet de bénéficier d'une prise en charge de 50% minimum du montant de votre abonnement dans le cadre de vos trajets domicile-travail.

## Questions fréquentes

### À partir de quel âge peut-on louer un vélo ?

L'âge minimum pour louer un vélo est 18 ans.

## **J'habite à Auray mais je travaille à Vannes. Suis-je éligible ?**

Non, la condition préalable est d'habiter dans l'une des communes du territoire de l'agglomération. La commune d'Auray n'en fait pas partie.

## **Mon entreprise aimerait louer des vélos pour les mettre à disposition des salariés. Est-ce possible ?**

Le dispositif est accessible uniquement aux particuliers. En revanche, certains prestataires privés du territoire proposent des services de location de vélos électriques à destination des entreprises.

## **Est-il possible d'acheter le vélo à la fin de la période de location ?**

Non, le rachat du vélo n'est pas possible mais de nombreux revendeurs sauront vous accompagner dans votre démarche d'acquisition.

## **Quelle est l'autonomie des vélos à assistance électrique ?**

L'autonomie est variable selon le type de vélo : 50-70 km pour le vélo cargo, 70-100 km pour le vélo pliant et 120 km pour le VAE.

## **Est-il possible de changer de modèle de vélo au cours de la période de location ?**

Une fois le contrat signé, vous ne pourrez pas changer de modèle de vélo. En revanche, vous pouvez louer un vélo à assistance électrique pendant 3 mois, puis renouveler votre contrat avec un autre type de vélo (par exemple : un vélo pliant) sous réserve des disponibilités.

## **Les vélos sont-ils adaptés aux personnes de grande taille ?**

Tous les vélos sont disponibles en taille unique. Voici les recommandations du fabricant concernant le gabarit maximal du cycliste :

- VAE et vélo classique (26 pouces) : 120 kg / 1.90 m
- Vélo pliant (20 pouces) : 110 kg / 1.90 m
- Vélo cargo : 100 kg / 1.90 m

## **Quelles sont les caractéristiques du vélo pliant ?**

Le vélo pliant offre des dimensions compactes une fois replié (84 x 72 x 46 cm) et un poids relativement limité (18 kg) pour un vélo avec assistance électrique.

## **Est-il possible de louer le vélo pour 1 ou 2 mois ?**

Non, le service de location de vélo s'adresse aux habitants du territoire désirant tester un nouveau mode de déplacement pour leurs trajets du quotidien. Pour une location inférieure à 3 mois, nous vous invitons à vous rapprocher des loueurs de vélos privés.

## **Comment bénéficier de la prime transport ?**

Une fois le vélo réservé et votre abonnement réglé, vous pourrez télécharger votre facture sur votre espace client, qui servira de justificatif à transmettre à votre employeur.

## **Je me suis trompé(e) dans le formulaire. Comment faire ?**

Nous vous remercions de ne pas remplir à nouveau le formulaire en ligne mais d'envoyer un mail en précisant votre demande à [servicevelo@gmvagglo.bzh](mailto:servicevelo@gmvagglo.bzh)

## **Quels sont les moyens de paiements acceptés ?**

Le règlement du coût de la location se fait uniquement en ligne et par carte bancaire au moment de la réservation du vélo.

## **Est-il possible de payer en plusieurs fois ?**

Non, le montant de l'abonnement est dû dans sa totalité lors de la réservation du vélo. Aucune mensualisation n'est possible.

## **Le vélo ne me convient pas, je souhaite le rendre. Puis-je me faire rembourser ?**

Le montant de l'abonnement est dû dans sa totalité lors de la réservation du vélo et ne pourra en aucun cas être remboursé, même en cas de retour anticipé du vélo. Nous vous recommandons de louer un vélo pendant 3 mois et de renouveler ensuite votre abonnement si le vélo vous convient.

## Est-il possible de louer 2 vélos au sein d'une même famille ?

Oui, la location d'un vélo est nominative mais réservée aux personnes majeures.

## Dois-je assurer le vélo ?

L'assurance du vélo n'étant pas incluse dans la location, il est conseillé de prendre une assurance pour vous couvrir en cas de vol ou de dégradation.

## Les réparations du vélo sont-elles à ma charge ?

Le vélo est sous votre responsabilité pendant toute la durée de votre location, vous devez en assurer l'entretien courant (gonflage des pneus, huiler la chaîne, nettoyage...). En revanche, la révision semestrielle est prise en charge par l'agglomération.

En cas de panne, contacter le service technique via votre espace client.

## Formulaire d'inscription sur la liste d'attente

En raison d'une forte demande, le délai d'attente pour obtenir un vélo est estimé à plusieurs mois.

Vous serez informé par email dès qu'un vélo sera disponible (vérifiez vos spams).

## Informations complémentaires

### Document utile

[Conditions générales de location - Vélo \(pdf, 314,85 ko\)](#)

### Contact

#### [Service vélos](#)

- [Contacter](#)

#### [Direction de la mobilité](#)

- [02 97 57 08 92](#)
- [Contacter](#)